

CONCOURS
de décorations
& illuminations
DE NOËL

Bois-de-Céné

Objet du concours

A l'approche des fêtes de fin d'année, les illuminations et décorations de Noël contribuent à embellir nos rues, nos jardins et les façades de nos habitations, créant ainsi une atmosphère chaleureuse et féérique.
Le concours des illuminations a pour objectif de faire vivre cette magie des fêtes et de valoriser l'engagement, la créativité et l'imagination des Cénéens qui participent à l'embellissement de leur cadre de vie.
Fondée sur une démarche volontaire, ce concours est ouvert aux décorations des maisons individuelles (jardins, balcons, devantures) situées sur le territoire communal.
Consciente des enjeux liés à la transition énergétique et à la préservation de l'environnement, la commune de Bois-de-Céné souhaite également encourager les pratiques plus responsables. C'est pourquoi, elle reconduit la catégorie « **Décorations durables et nature** », qui privilégie les réalisations respectueuses de l'environnement, économes en énergie et accessibles à tous.
Cette catégorie met à l'honneur l'imagination, la créativité et l'originalité, en encourageant le réemploi des matériaux, l'utilisation d'éléments naturels et la valorisation des ressources existantes.

Condition de participation

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les particuliers, locataires ou propriétaires, sur la commune de Bois-de-Céné.
Les décorations présentées doivent être visibles depuis la voie publique. Les membres du jury ne sont en aucun cas autorisés à pénétrer sur les propriétés privées
Les participants sont informés que les décorations inscrites au concours seront photographiées. En s'inscrivant, ils autorisent la commune à utiliser et à diffuser ces photographies, ainsi que le palmarès du concours, dans ses différents supports de communication : presse locale, bulletin municipal, site internet et réseaux sociaux.
Les membres du jury sont autorisés à participer au concours, mais ils ne pourront prétendre à figurer au classement.

Règlement du concours

1. Critères

Les décorations suivantes seront prises en compte et pourront être récompensées par le jury :

- **Matériaux naturels** : bois, branches de sapins, pommes de pin, noix, mousse, végétaux, terre, ...
- **Matériaux recyclés/récupérés** : cartons, bouteilles plastiques, bouchons, vieilles affaires, ...
- **Décors confectionnés** privilégiés plutôt qu'achetés.

Pour la catégorie « illuminations », les critères suivants seront pris en compte :

- La **mise en scène**, **l'originalité** et **l'animation de la voie publique**

Le sens artistique et l'intégration de la réalisation dans leur environnement constitueront des critères essentiels et déterminants pour le jury.



CONCOURS de décorations & illuminations DE NOËL

Bois-de-Céné

2. Catégories

Deux catégories sont proposées aux participants :

- Les **illuminations**
- Les **décorations durables et nature**.

Pour chacune de ces catégories, les participants devront choisir l'une des deux sous-catégories suivantes :

- Maisons et jardins
- Fenêtres et balcons

Chaque participant ne pourra concourir que dans une seule catégorie et une seule sous-catégorie.

3. Composition et passage du jury

Le jury sera composé :

- d'un élu.
- d'un représentant du service municipal en charge des décorations de Noël
- de représentants du conseil d'habitants.

Les membres du jury exerceront bénévolement leurs missions dans le cadre de ce concours communal.
Le concours se déroulera du **1er décembre 2026 au 25 décembre 2026**.
Le jury effectuera ses visites au cours de cette période afin d'évaluer les réalisations des participants, conformément aux critères définis dans le présent règlement.

4. Responsabilité et sécurité

Les décorations sont réalisées et installées par les participants, sous leur entière responsabilité.
Il appartient aux participants de souscrire les assurances nécessaires couvrant la réalisation et l'installation de ses décorations.
La municipalité ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable des éventuels dommages matériels ou corporels pouvant survenir dans le cadre de ces installations.

5. Inscription

L'inscription à ce concours est gratuite. Les inscriptions seront ouvertes **à partir du 5 novembre jusqu'au 30 novembre 2026 inclus**.
Le bulletin d'inscription, ainsi que le présent règlement sont disponibles en mairie et sur le site internet de la commune : www.boisdecene.fr
Le bulletin d'inscription, dûment complété, pourra être directement déposé en mairie ou devra être transmis par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Bois-de-Céné
35 rue de la Motte - 85710 Bois-de-Céné

Pour être prises en compte dans le cadre du concours, les décorations devront être installées à compter du **1er décembre 2026**.



CONCOURS de décorations & illuminations DE NOËL

Bois-de-Cene

6. Informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours font l'objet d'un traitement destiné exclusivement à la gestion des inscriptions et à l'organisation du concours. Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, notamment au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi du 06 janvier 1978 dite « informatique et liberté », chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et le cas échéant d'opposition au traitement des données le concernant.
En application de cette loi, les participants disposent d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.
Les données communiquées par les participants seront utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation et du déroulement du concours.

7. Critères d'évaluation et notation

Le jury évaluera les réalisations des participants sur la base des critères détaillés ci-dessous. Chaque critère fera l'objet d'une notation sur 10 points.

Catégorie : Décorations durables et nature

N° Critère	Critère	Détails des critères	Note
1	La mise en scène	Qualité esthétique et harmonie de la réalisation	/ 10
2	L'originalité	- **utilisation de matériaux recyclés/récupérés** (cartons, bouteilles plastiques, bouchons, vieilles affaires, ...) - **utilisation de matériaux naturels** (bois, branches de sapins, pommes de pin, noix, mousse, végétaux, terre...) - **décors confectionnés** privilégiés plutôt qu'achetés	/ 10
3	L'animation de la voie publique	Visibilité et mise en valeur des décorations depuis la voie publique	/ 10

Catégorie : illuminations

N° Critère	Critère	Détails des critères	Note
1	La mise en scène	Qualité, harmonie et agencement des illuminations	/ 10
2	L'originalité	Créativité, qualité artistique des illuminations	/ 10
3	L'animation de la voie publique	Visibilité et mise en valeur des illuminations auprès du public depuis la voie publique	/ 10



CONCOURS de décorations & illuminations DE NOËL

Bois-de-Céné

8. Hors concours

Le premier prix ne pourra être attribué à un même participant pendant plus de deux années consécutives. Il sera classé « hors concours » pendant une année.

9. Résultat, Remise de prix

Le classement et les résultats du concours seront dévoilés lors de la cérémonie officielle de remise des prix, qui se tiendra le **samedi 23 janvier 2027 à partir de 18h,** à l'occasion de la cérémonie des vœux du Maire.

10. Droit à l'image

La participation au concours vaut autorisation de photographier les décorations réalisées, dans le but de valoriser les créations des participants et de promouvoir le concours communal.
Les photographies pourront être utilisées et diffusées sur les différents supports de communication de la commune à des fins d'information et de promotion des activités communales.

11. Acceptation du règlement

La participation au concours implique, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury.

Dany BILLET
Adjoint à la culture, tourisme et vie associative

Yoann GRALL
Maire de Bois-de-Céné

MAIRIE DE BOIS-DE-CENE VENDÉE

✂ - - -